



Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes  
**La FFARIQ applaudit le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse**

**Québec, 3 mai 2021** – À la suite du dépôt du rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) applaudit les recommandations visant à protéger les droits des enfants et à défendre leurs intérêts. Elle est également rassurée de constater que les familles d'accueil ont été entendues.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction afin d'innover pour le bien-être et la protection des enfants et pour assurer leur plein développement sur tous les plans. La FFARIQ se tourne vers l'avenir en toute confiance.

« Après une première lecture, le rapport de la Commission répond à nos espoirs et à nos attentes. Nous constatons que les recommandations sont issues d'un exercice collectif, et je suis rassurée de voir que les différentes voix qui y ont participé ont été entendues », déclare Geneviève Rioux. « Le rapport lance un signal fort : le virage nécessaire à venir en matière de protection de la jeunesse doit se faire ensemble, en collaboration avec tous les acteurs qui gravitent autour de l'univers des enfants. Et la FFARIQ répondra présente. »

**De recommandations prometteuses comme point de départ d'une grande réforme**

La FFARIQ applaudit notamment la recommandation d'adopter une *Charte des droits de l'enfant*, qui mettra de l'avant leurs droits, et surtout qui mènera à une obligation de les protéger et qui viendra répondre à des besoins importants en termes d'imputabilité. De plus, les recommandations en lien avec la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et avec la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires* (LRR) permettront aux familles d'accueil d'être mieux épaulées pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants et apporteront une stabilité nécessaire pour tous.

Parmi les autres recommandations clés pour les familles d'accueil, notons celles concernant un accès accru et un échange d'information, qui leur permettront d'accéder à des renseignements qui contribueront à adapter les soins et à être mieux outillés pour répondre aux besoins individuels de chaque enfant. Une meilleure connaissance de l'enfant, l'amélioration de l'intervention en protection de la jeunesse, de l'accompagnement et de la formation de l'ensemble des partenaires sont des éléments clés pour les familles d'accueil, mais aussi pour la stabilité des enfants. « Nous sommes heureux de constater que la voix des enfants ait été entendue. Nous étions en mode attente, nous sommes maintenant en mode action. Nous sommes prêts, dès maintenant, à contribuer à ce projet de société au bénéfice des enfants », affirme Mme Rioux.

La FFARIQ est d'avis que la protection de la jeunesse va bien au-delà de leur placement après l'âge adulte. Ainsi, l'introduction dans la LPJ d'une obligation de prévoir une planification concurrente, à titre d'exemple un placement jusqu'à majorité, afin d'offrir aux enfants une stabilité nécessaire à leur bon développement est une avancée saluée. Il est également rassurant de constater que le rapport prenne en compte la transition à la vie adulte, notamment grâce à des recommandations sur le soutien après l'âge de la majorité, la qualification des jeunes et leur stabilité résidentielle, notamment.

**À propos de la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec**

La FFARIQ a vu le jour il y a plus de 45 ans. Elle se porte à la défense des droits et intérêts des ressources d'accueil à l'enfance, les supporte dans leur engagement auprès des jeunes, travaille à améliorer leurs conditions d'exercice et valorise le partenariat entre eux et les établissements. Depuis 2009, la FFARIQ est devenue une association de ressources autorisée à négocier une entente collective, laquelle a été signée en août 2012. Sa mission première consiste donc à représenter les ressources d'accueil, assurer le respect



**Fédération des familles d'accueil  
et ressources intermédiaires  
du Québec**

de l'entente collective, former et informer les ressources, et promouvoir leur travail auprès des établissements et du grand public. La valeur prioritaire et fondamentale de la FFARIQ est le bien-être accru des enfants placés dans des ressources d'accueil stables et engagées.

-30-

**Source**

Geneviève Rioux  
Présidente  
FFARIQ

**Renseignements et contacts médias**

Marie-Michelle Chartier  
Conseillère – relations publiques  
H+K Stratégies  
Cellulaire : 514 435-7208  
Courriel : [marie-michelle.chartier@hkstrategies.ca](mailto:marie-michelle.chartier@hkstrategies.ca)